

Rapport public

Date d'émission du rapport : 3 février 2026

Numéro d'inspection : 2026-1456-0001

Type d'inspection :
Suivi

Titulaire de permis : Hôpital général d'Almonte

Foyer de soins de longue durée et ville : Fairview Manor, Almonte

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 27 et 29 janvier 2026, ainsi que 2 et 3 février 2026

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00158314 – Suivi n° : 1 de l'ordre de conformité (OC) n° 002 – Signalement en lien avec les plans de mesures d'urgence
- Signalement : n° 00158315 – Suivi n° : 1 de l'OC n° 001 – Signalement en lien avec les plans de mesures d'urgence
- Signalement : n° 00162500 – Suivi n° : 2 de l'OC n° 003 – Signalement en lien avec le programme de gestion de la douleur
- Signalement : n° 00162501 – Suivi n° : 2 de l'OC n° 001 – Signalement en lien avec les appareils d'aide personnelle qui restreignent les mouvements
- Signalement : n° 00162502 – Suivi n° : 2 de l'OC n° 002 – Signalement en lien avec les côtés de lit

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivant(s) délivré(s) antérieurement :

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2025-1456-0005 en lien avec le paragraphe 268 (6) du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2025-1456-0005 en lien avec le paragraphe 268 (5) du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 003 de l'inspection n° 2025-1456-0004 en lien avec la disposition 53 (1) 4 du

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District d'Ottawa

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2025-1456-0004 en lien avec le paragraphe 36 (4) de la LRSLD (2021)

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2025-1456-0004 en lien avec le paragraphe 18 (1) du Règl. de l'Ont. 246/22

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

Gestion de la douleur

Moyens de contention / Gestion des appareils d'aide personnelle

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur a ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.